

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÈVÈLE

**SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Le 15 septembre 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

Présents :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M. BAERT, Mme GELEZ (arrivée à 19h08), M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN (arrivée à 18h50), Mme CARON, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

Procuration :

M. CHACORNAC à M. OLIVE

Absents excusés :

Mme DA SILVA MARTINS
M. HENRIQUET

Secrétaire de séance : Madame Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°47/2023	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.
-----------------------------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels

momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

DE PRÉVOIR à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : **21 SEP. 2023**
DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : **21 SEP. 2023**